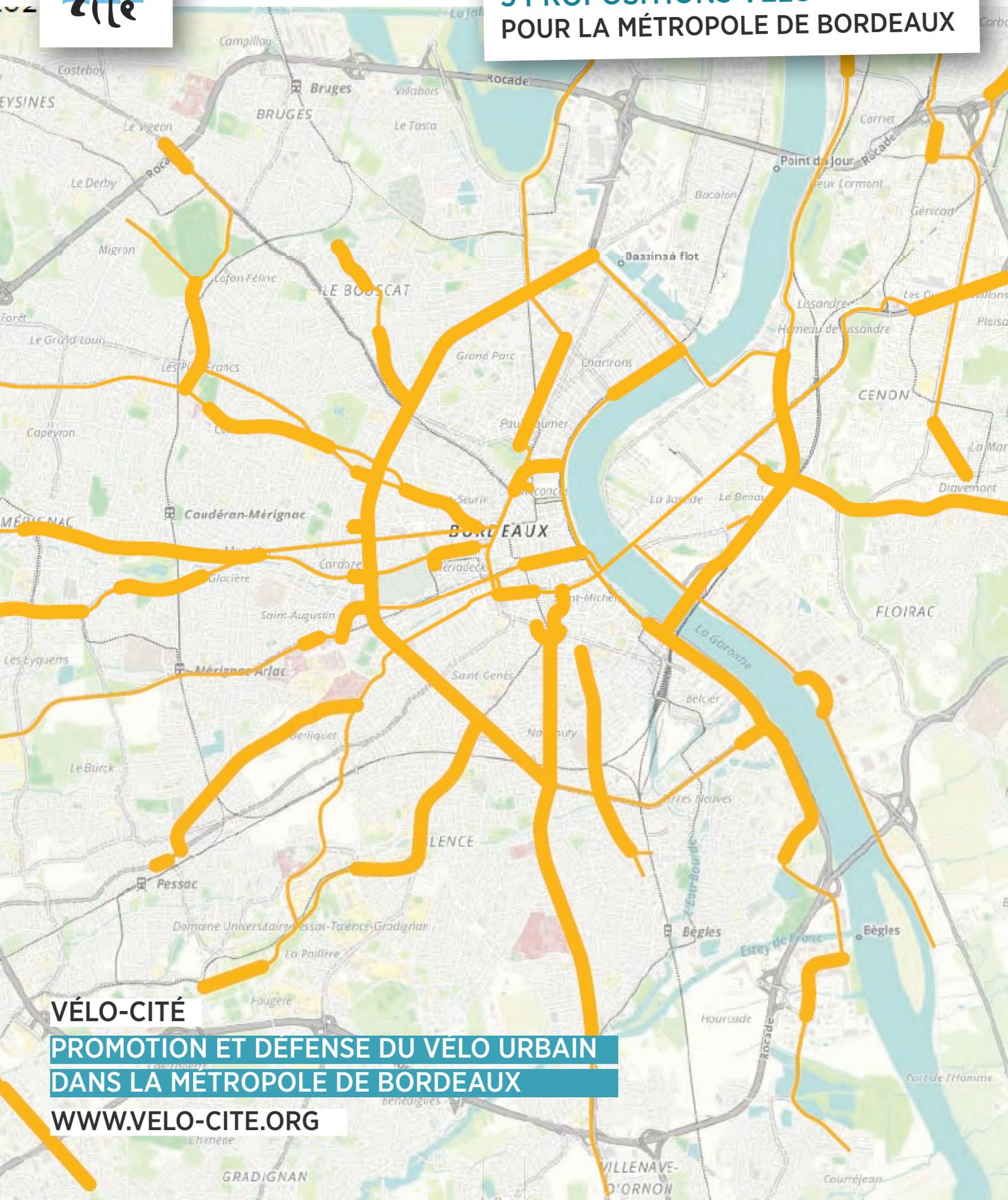




# #SOLUTIONVÉLO : PRÉPARONS LE DÉCONFINEMENT !

## 3 PROPOSITIONS VÉLO POUR LA MÉTROPOLE DE BORDEAUX



**VÉLO-CITÉ**

**PROMOTION ET DÉFENSE DU VÉLO URBAIN  
DANS LA MÉTROPOLE DE BORDEAUX**

**WWW.VELO-CITE.ORG**



## #SOLUTIONVÉLO : PRÉPARONS LE DÉCONFINEMENT

**Nous traversons actuellement une crise sanitaire majeure. Notre société a dû et a su s'adapter et se réorganiser pour faire face à cette épreuve difficile. Des mesures comme le confinement de l'ensemble de la population, mais aussi l'admirable travail des différents métiers en première ligne face à la pandémie (personnel sanitaire, agents d'entretien, caissiers et employés de magasin d'alimentation, agents municipaux, et beaucoup d'autres), la réactivité des collectivités et le déploiement du réseau associatif pour venir en aide aux plus démunis, nous ont montré, plus que jamais, l'importance de travailler en étroite collaboration entre les institutions, les citoyens, les entreprises et les associations.**

Nous ne pouvons pas oublier que cette crise sanitaire est aussi une crise sociale et économique. Malgré le fait que certaines bonnes nouvelles provenant des hôpitaux réveillent l'espoir, nous sommes loin de pouvoir dire que cette crise est derrière nous. Nous sommes toujours dans une première phase de la pandémie, mais nous sommes déjà conscients de l'ampleur de cette crise. Nous savons que le confinement et la distanciation physique, combinés avec les gestes barrières, sont des mesures clés pour empêcher la propagation du virus. Mais, en même temps, ces mesures ont un impact direct sur l'économie de la région, le commerce et l'emploi. Nous n'oublions pas non plus que les foyers déjà en difficulté avant la pandémie se retrouvent dans une situation de risque majeur.

L'annonce du Président de la République, Emmanuel Macron, donnant la possibilité de commencer à imaginer un déconfinement progressif à partir du 11 mai, nous donne l'opportunité d'anticiper et de préparer ce déconfinement. Il s'agit d'organiser cette nouvelle phase en prenant en compte trois

critères : sanitaire, économique et social. Ces trois critères doivent être traités ensemble, dans cet équilibre et cette planification, la mobilité va jouer un rôle plus qu'important.

Un déconfinement progressif et une reprise économique impliquent des milliers de déplacements par jour dans la métropole bordelaise. Il va falloir rapidement apporter des réponses efficaces et logiques pour le bien de toutes et tous, pour une relance économique réussie, tout en garantissant une sécurité sanitaire et une cohésion sociale.

Le 14 avril dernier, la ministre de la Transition écologique et solidaire et ancienne ministre des Transports de ce gouvernement, Elisabeth Borne, a demandé de porter un regard attentif au vélo comme réponse aux enjeux de mobilité que va présenter le déconfinement à partir du 11 mai.

C'est dans ce sens que l'association Vélo-Cité présente son plan #SolutionVélo.



En tant qu'association d'usagers, Vélo-Cité veut proposer son aide, sa collaboration et sa mise à disposition pour travailler à la construction d'un plan de mobilité afin de préparer le déconfinement.

Les caractéristiques particulières du déplacement à vélo font de ce moyen de transport un allié pour le déconfinement. En termes sanitaires, le vélo permet de faire les déplacements essentiels en ville (déplacements domicile – travail, achats de première nécessité, déplacements vers les établissements scolaires) en gardant une distanciation physique de sécurité et en limitant le risque de propagation par contamination des surfaces. Des milliers de déplacements essentiels pourront se faire en toute sécurité sanitaire si nous mettons en place un plan #SolutionVélo visant à accompagner toutes les personnes qui n'utiliseront pas les transports en commun. Nous devons éviter que le déconfinement devienne un incubateur d'inégalités sociales.

Un basculement massif vers la voiture « solo » aurait de terribles conséquences. Si la majorité de la part modale des transports en commun se transfère vers la voiture individuelle, la saturation de la Métropole est assurée, tant sur le plan des déplacements que sur celui de la pollution, et donc de la santé.

Vélo-Cité souhaite apporter une réponse efficace et sûre aux personnes qui font des déplacements de moins de 10 km. N'oublions pas que 75% de

déplacements dans la métropole font moins de 5 km. L'utilisation du vélo répond à l'ensemble des trois critères : sanitaire, économique et social, à traiter avec une approche environnementale.

D'abord il permet de garantir la possibilité de se déplacer dans le respect de la distanciation physique, à condition d'avoir des voies vélo d'une largeur suffisante et sécurisées. Ensuite, il permet d'éviter la congestion des transports en commun, qui pourrait s'avérer particulièrement inquiétante à partir du 11 mai.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est essentiel de laisser de côté la vision simpliste du vélo comme une façon « sympa » de se balader en ville. Il faut reconnaître le vélo comme acteur majeur pour les déplacements dans la métropole et pour son potentiel de résilience économique et sociale. #SolutionVélo est un allié pour la reprise économique lors du déconfinement grâce à son impact positif sur les déplacements de salariés et de clients et pour le rapport positif entre efficacité et ressources nécessaires pour la mise en œuvre.

**#SolutionVélo se compose de 3 propositions fondamentales à caractère évolutif :**

- 1. Sécurisation et optimisation des axes structurants pour un usage massif du vélo**
- 2. Création de stationnements vélo**
- 3. Mesures économiques d'accompagnement**



## **PROPOSITION 1 : SÉCURISATION ET OPTIMISATION DES AXES STRUCTURANTS POUR UN USAGE MASSIF DU VÉLO**

**Nous estimons que la création de pistes cyclables temporaires le long d'axes définis, sécurisés et continus répond à plusieurs enjeux majeurs du déconfinement.**

### **Distanciation**

Tout d'abord ces pistes garantiraient la possibilité de se déplacer dans la métropole en toute sécurité, tout en respectant la distanciation physique recommandée.

### **Favoriser un report modal viable**

Nous savons que cette distanciation est difficile à respecter dans les transports en commun. Le but n'est pas de remettre en question l'utilité des ces derniers, mais plutôt d'aider à la décongestion de ces modes de déplacement pendant la période de déconfinement.

Par ailleurs, il sera essentiel de limiter un maximum le report modal depuis les transports collectifs vers la voiture « solo », et ce en permettant des solutions favorables aux déplacements à vélo. Cela éviterait à la fois la congestion automobile et les embouteillages, la pollution facteur qui accentuerait les effets du virus et d'autres maladies, les accidents...

### **Stationnement**

Le choix de pistes cyclables temporaires résout également la difficulté à stationner en ville. En effet, la mise en place de parkings vélo provisoires permettra le stationnement massif des vélos avec des solutions rapides et peu coûteuses (voir proposition n°2).

### **Sécuriser les déplacements**

Pour que tous les déplacements à vélo puissent avoir lieu il est essentiel de sécuriser également ces pistes temporaires. Si la sécurité est un des freins les plus exprimés lorsqu'il s'agit de choisir le vélo comme mode de déplacement, elle devient encore plus importante suite à l'augmentation des cas d'excès de vitesse des voitures en ville.

### **Limiter les dépenses**

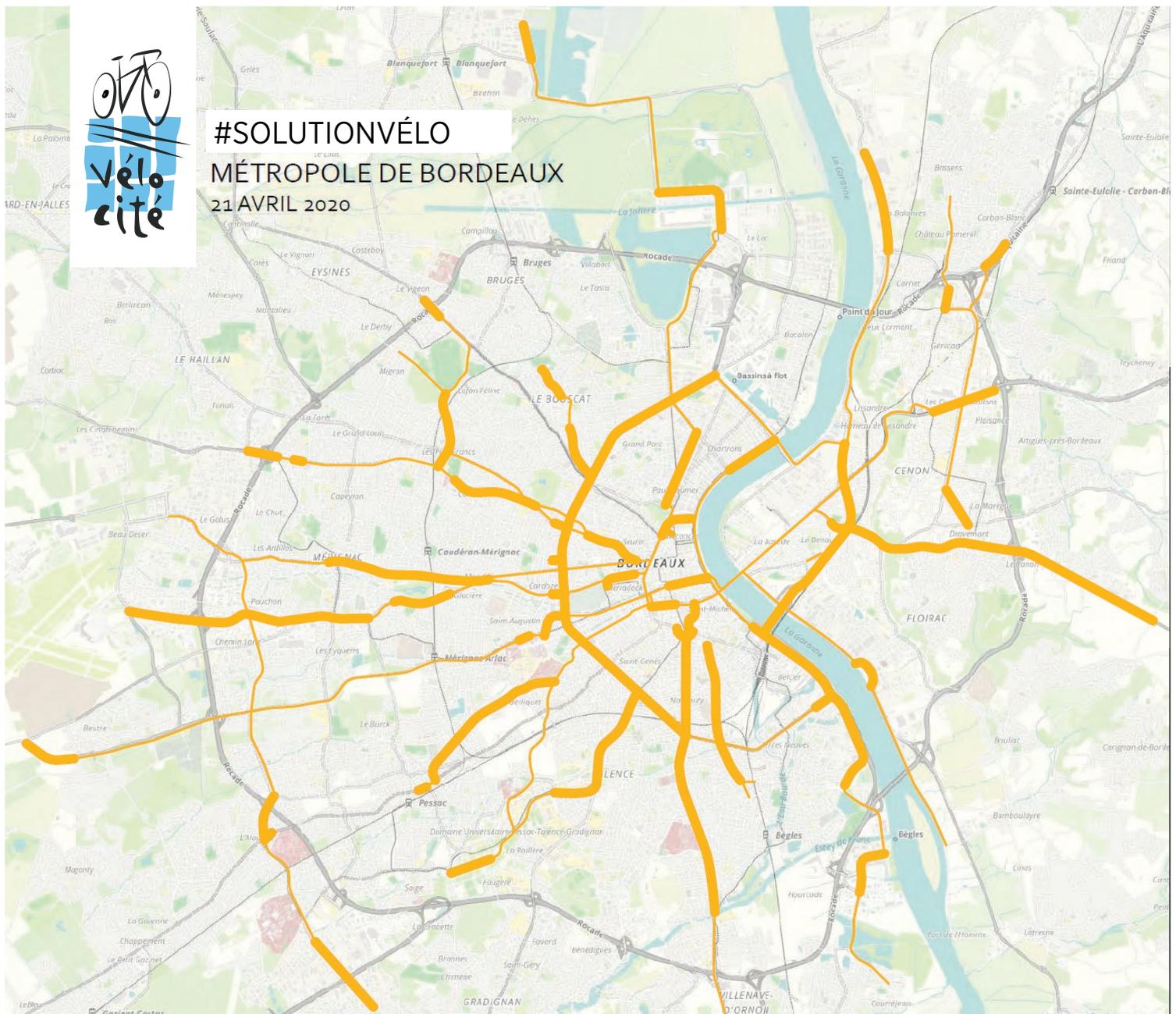
Aussi, il est important de souligner le faible coût d'utilisation et d'entretien du vélo alors que de nombreux ménages et entreprises vont devoir faire face ou font déjà face à des difficultés financières importantes.

**Ainsi et pour répondre à tous ces enjeux, Vélo-Cité a établi une carte recensant toutes les pistes cyclables stratégiques qu'il est nécessaire de réaliser et de sécuriser.**

Ce plan de pistes temporaires priorise l'accès à des lieux stratégiques tels que les zones d'activités, les commerces, les établissements scolaires, les établissements de santé, les centre-villes...

Afin de mettre en place ces aménagements et au regard des recommandations émises par le Cerema, il sera nécessaire et possible en fonctions des axes :

- de réduire le nombre de voies motorisées
- d'élargir les aménagements existants
- de modifier le plan de circulation
- d'utiliser du matériel réglementaire de signalisation de chantier



- Réseau cyclable à améliorer ou à créer et à sécuriser
- Réseau cyclable existant

# LISTE DES VOIES À AMÉNAGER

## Réduction du nombre de voies motorisées au profit d'aménagements cyclables :

- Boulevards (Voie partagée vélo – transport en commun)
- À partir de septembre le long du tramway entre barrière St Genès et l'Université Campus de Pessac/Talence
- Quais à partir de H14
- Boulevard de l'Entre deux mers à Cenon
- Quai français à Bassens
- Cours de Verdun à Bordeaux
- Av. Kenedy à Cenon
- Voies sur berges Bordeaux/Bègles
- Bd. Pompidou à Bordeaux
- Rue de la pelouse de Douet > rue Robert Laurent (accès au CHU de Bordeaux)

## Création de bandes cyclables séparées et sécurisées et réduction de la taille des voies de circulation

- Route de Toulouse Bègles / Bordeaux / Talence / Villenave d'Ornon

## Modification du plan de circulation par la mise en sens unique des voies et la création d'aménagements cyclables :

- Mérignac : Av de la Marne et Av Verdun (mise en sens unique)
- Bordeaux : Rue de Bègles et Cours de la Somme (mise en sens unique)
- Rue du jardin public à Bordeaux
- Rue de la Croix Blanche à Bordeaux

## Fermeture de voirie aux modes motorisés avec déviation de la circulation :

- Rue de Mirail à Bordeaux
- Rue du Loup à Bordeaux
- Rue de Cursol à Bordeaux

**Cette liste est non-exhaustive.**

**Les axes à créer "temporairement" listés ci-dessus ont été sélectionnés notamment pour leur caractère dangereux ou complexe pour la circulation des cyclistes. À terme ces axes devront être reconfigurés comme indiqué à travers notre plaidoyer "La Métropole à vélo" publié en octobre dernier et disponible sur notre site internet : [www.velo-cite.org/municipales-2020](http://www.velo-cite.org/municipales-2020)**



## PROPOSITION 2 : CRÉATION DE STATIONNEMENTS VÉLO

**La sécurisation et l'optimisation d'aménagements cyclables doivent être accompagnés d'une augmentation considérable de l'offre de places de stationnement vélos. Dans cette phase de déconfinement qui, selon l'avis des experts, va durer plusieurs mois, nous devons adapter nos infrastructures autant dans l'espace public que dans l'espace privé. Actuellement, le nombre de places de stationnement pour les vélos est largement insuffisant.**

Pour éviter une saturation, nous devons créer une offre de stationnements regroupant trois catégories : stationnements permanents, stationnements provisoires et stationnements temporaires.

### Stationnements permanents

Augmentation du nombre d'arceaux permanents de manière exponentielle dans les centres-villes, à côté des commerces de proximité et des lieux de résidence. Il est important de pouvoir accélérer les procédures administratives pour permettre leur mise en place rapide. De plus, cette mesure a besoin d'être soutenue par une volonté politique forte. L'objectif est de transformer certaines places dédiées aujourd'hui à une voiture afin d'accueillir plusieurs vélos\*. N'oublions pas que dans l'espace qu'occupe une voiture, il

est possible de stationner un minimum de huit vélos grâce à quatre arceaux. Proche des commerces de proximité, une place de stationnement pour une voiture est égale à un client potentiel, tandis que dans le même espace, quatre arceaux représentent huit clients potentiels.



*\* le Cerema émet des recommandations dans ce sens, permettant de neutraliser 2 places de stationnement voiture aux abords des passages piétons au profit d'arceaux vélo, tant pour la sécurité routière et la visibilité que pour permettre un stationnement sécurisé plus conséquent.*

## Stationnements provisoires

Pour faire face à l'augmentation des déplacements domicile-travail effectués à vélo, il est nécessaire d'augmenter le nombre de stationnements vélo près des zones d'activité. Il est également nécessaire que les entreprises, les administrations et tous les lieux pouvant accueillir des salariés et des visiteurs, s'équipent et mettent en place des systèmes leur permettant de stationner leurs vélos. Ces stationnements pourraient avoir un caractère provisoire pour simplifier leur mise en place, mais une évaluation postérieure pourrait déterminer si certains d'entre eux peuvent être améliorés pour devenir permanents. Nous demandons aux collectivités, en collaboration avec les entreprises, d'anticiper et de mettre en place ces mesures. Dans des lieux stratégiques comme le CHU de Bordeaux, les diverses cliniques, la Cité Administrative, Mériadeck, les entreprises de la zone de l'Aéroparc, Pessac Bersol, l'Université de Bordeaux, les centres commerciaux et les centre-villes, pour ne citer qu'eux, il est important d'augmenter largement l'offre de stationnements pour vélos, tant pour leurs salariés que pour les visiteurs.

Dans cette catégorie, nous pouvons également inclure les établissements scolaires. Même si nous n'avons que peu de précisions concernant la reprise des cours, les établissements scolaires et institutions compétentes se doivent d'anticiper cette reprise en imaginant une augmentation du nombre d'étudiants et d'élèves se déplaçant à vélo.

## Stationnements temporaires

Pour faciliter l'accès aux achats de première nécessité en respectant les mesures sanitaires préconisées par le gouvernement, des projets comme les "drive" pédestres se sont mis en place. Nous saluons ces mesures qui bénéficient à la fois aux producteurs locaux et aux habitants. Pour accompagner ces mesures, un dispositif de stationnements temporaires vélo est souhaitable, le temps du marché, le temps d'une journée ou plus, à côté des drives

pédestres afin de faciliter les déplacements des usagers. Dans le même sens, la mise en place massive de stationnements temporaires pour les vélos dans les marchés traditionnels tels que le marché des Capucins faciliterait l'accès, la distanciation physique et le flux de clients.

## Conditions indispensables à la mise en place de stationnements sécurisés

Pour mettre en place un stationnement provisoire et temporaire il est possible de trouver des fournisseurs spécialisés dans ce type de produits.

Dans l'urgence et à faible coût, il est possible d'utiliser des barrières Vauban afin de créer du stationnement vélo. Ce type de barrières permet de monter et démonter ces dispositifs très rapidement. Il est possible de stationner quatre vélos par barrière Vauban.

Des arceaux légers en batterie sans un ancrage direct au sol peuvent permettre de créer du stationnement pour une centaine de vélos de manière rapide et pour un coût peu élevé.

Dans tous les cas, si un bon antivol reste indispensable, le stationnement créé pour le cycliste devra lui permettre impérativement d'attacher le cadre de son vélo. Il est donc essentiel d'exclure les dispositifs « accroche-roues » pour leur faible niveau de performance face au vol.





## PROPOSITION 3 : MESURES ÉCONOMIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Comme nous l'avons signalé précédemment, nous traversons une crise sanitaire majeure entraînant de graves conséquences économiques et sociales.

En proposant des mesures pour préparer le déconfinement en termes de mobilité, nous ne pouvons pas oublier que tout le monde ne dispose pas des mêmes moyens pour s'organiser et s'adapter. Nous sommes dans l'obligation d'accompagner toutes les personnes et surtout les foyers déjà en difficulté avant le confinement. Si nous voulons décongestionner les transports en commun pour permettre une distanciation physique à l'intérieur des tramways et des bus, nous devons rendre possible une mobilité alternative pour tous. Ces mesures s'adressent autant à des personnes qui sont déjà équipées d'un vélo en état, qu'à des personnes ne disposant pas de moyens pour s'équiper correctement.

### 1. Dispositif « chèque vélo »

C'est dans ce sens que Vélo-Cité propose la mise en place d'un « chèque vélo » pour l'accompagnement à l'acquisition, la remise en état ou l'achat des équipements nécessaires pour les déplacements domicile-travail, les déplacements pour les achats de première nécessité et pour se rendre dans les

établissements scolaires.

La préparation du déconfinement implique pour les personnes non équipées soit d'acquérir un vélo, soit de remettre en état le vélo qui sommeille "à la cave". Il impose aussi le cas échéant de compléter son équipement pour s'adapter aux nouveaux besoins de déplacements ou de permettre le transport des enfants à l'école.

Le dispositif « chèque vélo » pourrait être disponible sur demande et en collaboration avec les boutiques et les magasins vendant des vélos de la métropole ou dans les ateliers professionnels de réparation. D'un montant de 200 € par foyer, et la possibilité d'un supplément si le foyer comporte plusieurs enfants, le « chèque vélo » pourrait être utilisé pour :

- l'acquisition d'un vélo neuf ou d'occasion pour adulte ou enfant ;
- l'acquisition d'un vélo cargo neuf ou d'occasion pour des raisons professionnelles ou pour transporter les enfants ;
- la réparation et la remise en état d'un vélo ;
- l'acquisition des équipements suivants :
  - > équipements de protection : vêtements de pluie, casques, éclairages et antivols
  - > équipements pour le transport : sacoches, paniers et sièges enfant

## 2. Prêt de vélo

La MAMMA (Maison métropolitaine de mobilités alternatives) pourrait faciliter, promouvoir et augmenter l'offre de mise à disposition gratuite de vélos. Il serait également souhaitable de prolonger la gratuité des vélos en libre service Vcub a minima pendant la première heure.

## 3. Abonnement « solidaire » aux ateliers de réparation participatifs

Plusieurs associations de la Métropole proposent des ateliers de réparation participatifs. Un abonnement « solidaire » pris en charge par les municipalités pourra permettre aux personnes en difficultés économiques de se rendre dans les ateliers afin de remettre en état leur vélo. Cet abonnement pourrait couvrir les frais d'adhésion à ces structures.

